

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

DU COMITE DES LOISIRS ROBURIEN

1/ Comment et quand s'inscrire ?

- Les inscriptions seront possibles, en ligne, sur le site Internet du Comité <https://www.loisirs-rouvres.fr>, à compter du 16 août 2025, et ce pour tous.
- La distribution du planning des activités sera effectuée début août dans le village de ROUVRES EN PLAINE, puis fin août dans les communes avoisinantes.
- Les « fiches d'inscription » papier seront à envoyer ou à déposer, **avec le règlement correspondant pour que l'inscription soit prise en compte** :
 - soit dans la boîte aux lettres du Comité des Loisirs Roburien – 3 rue du Creux Boniface 21110 ROUVRES EN PLAINE
 - soit à la Mairie – Grande rue 21110 ROUVRES EN PLAINE.
- Le Forum des inscriptions des associations, ouvert à tous, aura lieu le samedi 06/09/2025 de 9h00 à 12h00, à la salle des fêtes de ROUVRES EN PLAINE, rue des Ecoles.

2/ Ordre des inscriptions

- Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique des demandes reçues sur le site Internet et/ou papier.
- 3 séances d'essais maximum seront possibles. Ces séances seront à réaliser sur les premières semaines d'activités jusqu'à fin septembre.
- A la suite de l'essai d'une ou plusieurs activités, la ou les adhésions devront **obligatoirement** être confirmées ou bien infirmées par mail à contact@loisirs-rouvres.fr

3/ Fonctionnement des activités

- Les activités débuteront le 1^{er} lundi suivant le Forum des inscriptions et se termineront aux vacances estivales (début juillet, en cohérence avec le planning de l'Education Nationale).
- Les cours seront réalisés HORS vacances scolaires et jours fériés.
- En cas d'absence, pour autre motif, les cours pourront être rattrapés selon les disponibilités du professeur et de la salle.
- Le Comité se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'adhérents n'est pas jugé suffisant. La décision sera prise pour le 15 octobre 2025 maximum. L'adhérent peut, selon son choix, adhérer à une autre activité ou se faire rembourser.

4 / Règlement des adhésions

- **Le règlement devra obligatoirement** être effectué à l'inscription, et sera encaissé à partir de début octobre.
- Il est possible de régler son/ses adhésions en effectuant jusqu'à 3 règlements étalés sur les 3 mois suivants l'adhésion avec accord du Comité.
- Les règlements se font par chèque, en espèces, ou par carte bancaire (uniquement lors du forum).
- Il est possible de s'inscrire en cours d'année, le prix sera alors calculé au prorata temporis des mois restants, tout mois commencé étant dû.
- Une fois l'adhésion validée et réglée, il n'y aura pas de remboursement effectué en cours d'année pour un départ à l'initiative de l'adhérent.
- Si l'activité venait à être suspendue plus de 10 fois dans l'année (absence du professeur, cas de force majeure, pandémie...) sans qu'aucune solution de remplacement ne soit apportée, le Comité procédera au remboursement partiel de l'adhésion, sur demande de l'adhérent.
- Une remise financière de 10% dès l'achat de la 3^{ème} adhésion par famille est mise en place sur la saison 2025-2026. Elle s'applique sur l'ensemble des adhésions à l'exception des activités : bouts d'choux, œnophilie, restauration de fauteuils, ping-pong, rétro gaming, sophrologie, club d'Histoire et de la licence de judo.

4/ Déontologie

- Un respect réciproque tant de la part du professeur que des adhérents est demandé.
- Un respect des lieux, du matériel et des horaires est demandé.
- La salle devra être rangée au terme de chaque activité.
- L'utilisation du téléphone portable est à proscrire pendant les activités sportives et culturelles.

5/ Gestion des urgences

- Se référer au document APPELS D'URGENCES affiché dans la salle multisports.